

The Bureau of the Congress / *Le Bureau du Congrès*

CG-BUR(2025)65-40¹

Bilingual / *Bilingue*

2 June / *juin* 2025

Organisation of plenary sessions *Organisation des sessions plénières*

Summary

This document, prepared by the Secretariat at the request of the Congress President following the 64th Bureau meeting, examines the budgetary and other implications of prolonging Congress session for one extra half-day (Thursday afternoon) while finishing plenary sittings at 6.30pm each day.

Résumé

Le présent document, préparé par le Secrétariat à la demande du Président du Congrès suivant la 64e réunion du Bureau, examine les implications budgétaires et autres de la prolongation de la session du Congrès d'une demi-journée supplémentaire (jeudi après-midi) et de la clôture des séances plénières à 18h30 chaque jour.

Action required: for decision
Action requise : pour décision

¹ This document is classified confidential until it has been examined by the Bureau of the Congress
Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

1. Introduction

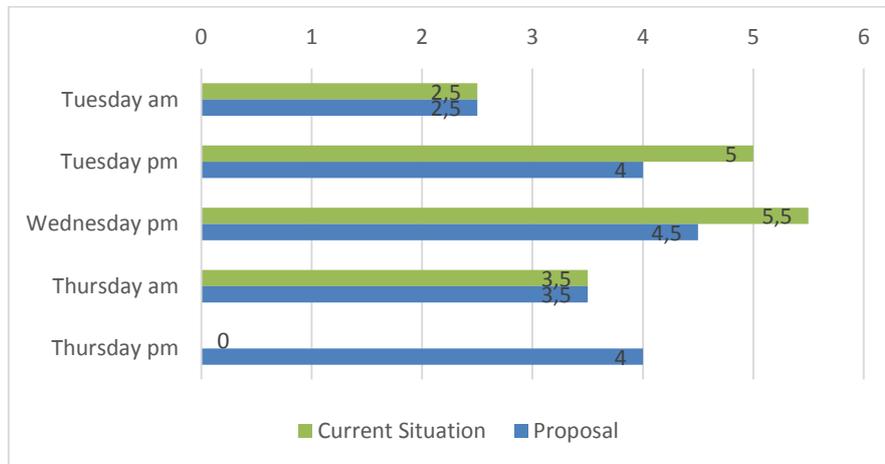
1. On 27 March 2025, during the second part of its 64th meeting, the Bureau held a short exchange to debrief on the 48th Session.
2. Bureau members indicated that the session had been exceptionally successful, with important debates on topical political issues, valuable contributions from high-level guests and invited speakers, and excellent participation by members as well as youth delegates.
3. Regarding the organisational aspects of the plenary session, some members expressed disappointment that the debate on Local and regional democracy around the world, involving the mayors of Lusaka (Zambia) and Turbat (Pakistan), had taken place at the end of the day on Tuesday (6:30-7:30pm), when few members were present in the hemicycle.
4. One member remarked that, during the debate on Violence against women in politics, more speakers could have borne witness to their experiences if more time had been allocated to this debate.
5. Other members considered that the session days were very long. One member observed that finishing plenary sittings earlier would allow members to hold other meetings in the evenings. Another pointed out that Wednesday's lunch break did not need to be longer than 1½ hours.
6. Others underlined that it was difficult to remain absent from their municipality for more than three days and regretted that this reality would prevent some members from participating in the urgent debate on Dismissals of mayors in Türkiye that would be held later that morning.
7. Following this exchange, the President instructed the secretariat to examine the costs that would be entailed should Congress sessions be extended by an additional half-day (Thursday afternoon), while finishing plenary sittings at 6.30pm.

2. Current organisation of sessions

8. With the exception of renewal and partial renewal sessions, where scheduling must allow for elections to be held as early as possible and/or for all members' credentials to be verified prior to these elections, Congress sessions currently follow a similar pattern.
9. The Chamber and Congress Bureaux meet on the day prior to the session (Monday), followed by the political groups. The secretariat holds an introductory meeting for new members during the lunchbreak and a meeting with delegation secretaries in parallel with the political groups' meetings.
10. During the session proper (Tuesday and Wednesday all day and Thursday morning), the first part of the morning on Tuesday is devoted to committee meetings, and plenary sittings are held for the rest of the day (from 10.30am to 1pm and from 2.30pm to 7 or 7.30pm). On Wednesday, the Chambers hold their sessions in the morning (9am to 12.30pm) and the plenary sitting begins at 2.30pm (this could be advanced to 2pm) and ends at 7 or 7.30pm. On Thursday, the Congress Bureau may hold a short meeting in the morning and the last plenary sitting is held, for a maximum of 3½ hours and finishing no later than 1pm. Official lunches may be held on Tuesday and Wednesday; side-events may be held during both of these lunchbreaks and in the evenings on Tuesday and Wednesday.
11. In total, this organisation allows for the following (maximum) official meeting times, assuming that lunch breaks last a maximum of 1½ hours, evening sittings finish at 7.30pm on both Tuesday and Wednesday and the Thursday morning plenary sitting lasts for the maximum possible 3½ hours:
 - Chamber Bureaux: 1 hour (each – 2 meetings held in parallel);
 - Congress Bureau: 3 hours (Monday) + 1 hour (Thursday morning);
 - Political groups: 2 hours (each – 4 meetings held in parallel);
 - Committees: 1½ hours (each – 3 meetings held in parallel);
 - Chambers: 3½ hours (each – 2 meetings held in parallel);
 - Plenary: 16½ hours maximum (2½ (Tues am) + 5 (Tues pm) + 5½ (Wed pm) + 3½ (Thurs am)).

No Bureau members have suggested changing the time allocated to any meetings or sittings other than (possibly) the plenary session.

12. With the addition to the plenary session of a Thursday afternoon sitting and a finishing time of 6.30pm each day (see §7 above), the maximum time available for plenary sittings would be 18½ hours (2½ (Tues am) + 4 (Tues pm) + 4½ (Wed pm) + 3½ (Thurs am) + 4 (Thurs pm)), representing a maximum total increase in the possible plenary sitting time of 2 hours.



3. Costs involved in the organisation of sessions

13. In accordance with Article 16 of the Congress Charter, the Committee of Ministers adopts the budget of the Congress, which “shall be designed to cover the expenditure occasioned by the sessions of the Congress and of its two chambers, [by] the meetings of other Congress organs, and by all other expenditure linked to its activities”. The Secretary General is entrusted with “see[ing] to it that the necessary funds are earmarked for the functioning of the statutory bodies of the Congress”.

14. Articles 8.1 and 8.2 of the Charter stipulate that “[t]he Congress shall meet in session twice a year...at the Council of Europe’s headquarters.... Sessions of the Congress and its chambers...shall be public”.

15. Congress sessions bring together, necessarily in Strasbourg as noted above, up to 306 Congress members (representatives or their duly mandated substitutes), whose travel and subsistence expenses must be covered by the Congress in accordance with Article 16.4 of the Charter.

16. As noted above (section 2), the session itself currently includes 2½ days of plenary, chamber and committee work. This work is carried out using simultaneous interpretation in the two official languages of the Council of Europe (English and French) and two further working languages (German and Italian, these being the languages of the other major contributors to the Council of Europe budget). Interpretation in all these languages is covered by the Congress budget (Rules 103 and 104 of the Congress Rules and Procedures). Interpretation to and from additional languages may be provided, but the cost is not covered by the Congress budget (Rule 105).

17. The average overall cost of each Congress session is approximately €550 000. Taking the 47th Session as a basis, these costs can be broken down as follows:

Type of expense	Amount spent - 47th Session
Per diem	165 000 €
Travel	132 000 €
Interpretation	115 000 €
Catering - Coffee	25 000 €
Technical fees/audiovisual	21 000 €
President’s teams	20 000 €
Translation of documents	18 000 €
Youth delegates Hotel	17 000 €
Payroll Temporary staff	12 500 €
Communication	7 000 €
Print/prepress	5 000 €
Journalists	2 400 €
Security	2 200 €
Police	1 400 €
Reinforced cleaning	500 €
Grand Total	544 000 €



18. It can be seen that by far the largest costs generated by sessions are travel and subsistence expenses (members, VIPs and other invited speakers, procedural teams, youth delegates), followed by interpretation. Other main costs include multimedia and other technical support; translation; communication; catering; reinforcement support temporary staff. Additional costs include security, journalists, reinforced cleaning.

19. Overall, it can be assumed that most of these costs would increase in a linear fashion, i.e. by 20% if the duration of the session is increased by 20%, from 2½ days to 3 days. Participation costs are more complex, however. They are examined further below

4. Theoretical cost of participation in sessions of increased duration

20. All 306 representatives (or their duly mandated substitutes) are entitled to attend the entire Congress session and to have their costs covered by the Congress budget. To meet these statutory obligations, the budget must make reasonably sufficient provision to cover the costs of all those entitled to attend.

21. The cost related specifically to participants' travel (i.e. the physical journey between their usual location and Strasbourg) would not change significantly if the duration of the session were increased, since each participant would continue to make a single return journey to and from Strasbourg.

22. However, the amount of participants' subsistence expenses (per diems) would increase due to the additional duration of their stay. This holds true for members, procedural teams, interpreters who travel to Strasbourg for the sessions and youth delegates.

23. If the session were extended to finish on Thursday evening, the vast majority of members, some interpreters and all procedural teams who usually travel home on Thursday afternoon and evening by train or plane would have to spend an additional night in Strasbourg (Thursday night, after the end of the session) in order to be present for the entire session. If they left on Friday morning (earlier in the day than they habitually travel when they leave after the end of the session at 1pm on Thursday), they may arrive home earlier on Friday than they currently arrive on Thursday.

24. For this reason, it is estimated that they would be entitled to per diems for an additional duration of 18 hours per traveller (i.e. an average cost of €146.25 per traveller at 2025 rates).

25. In practice, an average of 210-220 members attends most sessions (more at renewal sessions). If all of these members were to remain for a Thursday afternoon sitting, the additional cost of per diems would therefore amount to between €30 712.50 and €32 175. An average figure of €31 445 has been used below.

26. All members of procedural teams (10 people) and an estimated half of the interpreters, who travel to Strasbourg for the session and whose costs are covered by the Congress budget (8), would also be required to spend an additional night in Strasbourg, but, like members, would arrive home earlier on Friday than is currently the case on Thursday. They would thus also be entitled to per diems for an additional duration of 18 hours per traveller (at a cost of €146.25 per traveller). The additional cost of their per diems would thus amount to €2 632.50.

27. Youth delegates are already required to remain in Strasbourg on Thursday afternoons for a debriefing meeting; under current arrangements, they therefore leave Strasbourg on Friday morning. If their debriefing meeting had to be moved to Friday morning, they would leave later on Friday than usual. It is estimated that they would be entitled to per diems for an average additional duration of 6 hours each (i.e. a cost of €48.75 per youth delegate). This would amount to an additional cost of per diems of €2 242.50.

28. This explains the overall estimated increase in per diems of €36 320 generated by the extension of the session for an additional half-day on Thursday afternoon.

29. The table below summarises the overall estimated increase in the cost of sessions if their duration were increased by an additional half-day (see §§19 and 28 above).

Type of expense	Estimate for the increase
Per diem	36 320 €
Interpretation	23 000 €
Catering - Coffee	4 000 €
Technical fees/audiovisual	4 200 €
President's teams	4 000 €
Translation of documents	3 600 €
Payroll Temporary staff	2 500 €
Communication	1 400 €
Print/prepress	1 000 €
Journalists	480 €
Security	440 €
Police	280 €
Reinforced cleaning	100 €
Grand Total	81 320 €

30. It should be emphasised that, in the past, while some funds have remained in the Table Office budget at year's end compared with the amount initially allocated to sessions, this has amounted to a maximum of €50 000 per year. The Table Office budget could therefore not support the above increase in the cost of even one session per year, let alone both. Extending the session by one half-day would therefore require other activities to be cut.

5. Participation in sessions decreases over time

31. As noted above, in practice, an average of 210-220 members attend most sessions (more for renewal sessions). Even with sessions lasting for the current duration of 2½ days, however, many members do not attend the entire session (see also §6 above).

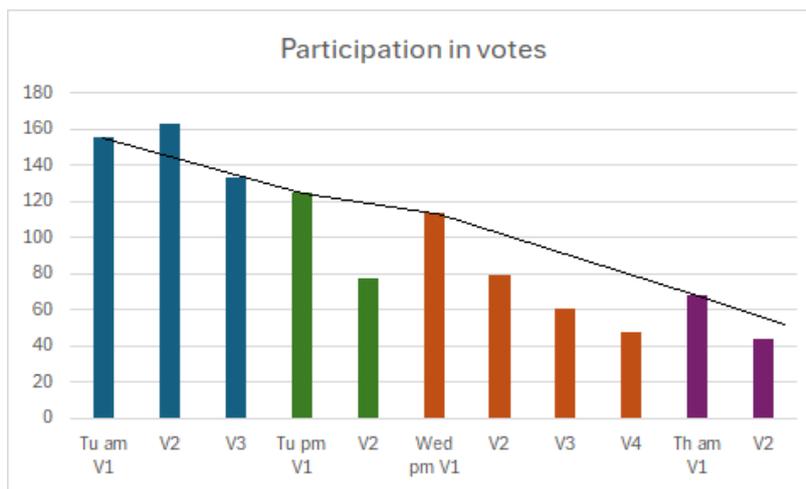
32. 219 members registered in advance in Congress Connect to participate in the 48th Session in March 2025. According to the signature forms and votes from the session, the actual number of members who participated was as shown in the shaded rows of the "Present/Voted" column below:

	Registered in advance	Time of day	Time after start of sitting	Present ² /Voted
Tues morning sitting	206	10:33	0:00	180
Test Vote		10:50	0:17	156
Res - Credentials		10:55	0:22	163
Rec - Budget		11:57	1:24	133
Tues afternoon sitting	207	14:31	0:00	169
Dec - Ukraine		16:05	1:34	125
Rec - UN Summit		16:29	1:58	77
Wed afternoon sitting	200	14:31	0:00	157
Rec - Georgia		16:21	1:50	114
Rec - Foreign interference		17:34	3:03	79
Rec - Water		18:26	3:55	61
Rec – Human trafficking		19:24	4:53	48
Thurs morning sitting	182	9:32	0:00	149
Dec - Türkiye		12:26	2:54	68
Rec - BiH		12:52	3:20	44

² Figures in highlighted rows of the "Present/Voted" column show the number of members having signed the signature forms outside the hemicycle for the sitting in question, attesting to their physical presence in the Palais de l'Europe at the relevant time. Not all were necessarily present simultaneously in the hemicycle.

33. Overall, these figures show (see also the graph below):

- a strong discrepancy between the number of members who registered in advance to attend the session (shaded rows of the “Registered in advance” column above) and the number who actually signed in for it in Strasbourg (shaded rows of the “Present/Voted” column);
- a decline in attendance over the course of the session as a whole (the number of members who signed in for each sitting, indicated in the shaded rows of the “Present/Voted” column, decreased for each sitting over the course of the week);
- and a decline in members’ presence in the hemicycle over the course of each plenary sitting (meaning that whatever the number of members signed in for and present for the first vote in a sitting, this number decreased for each successive vote in the sitting).



34. It is likely that this trend would continue if the session were extended for a further half-day. That is, the number of members present at the opening of the new Thursday afternoon sitting would be lower than the number of members present at the opening of the existing Thursday morning sitting (see the downward direction of the black line in the graph above).

35. This makes it more difficult to formulate an accurate estimate as to the additional cost of members’ subsistence expenses should the duration of the session be extended. Supposing that only 50 members were present for the Thursday afternoon session, however (in line with the trend noted above), the cost of members per diems would increase by €7 300 rather than €31 445 as indicated in §25 above.

36. The per diems of the procedural teams, interpreters and youth delegates would be subject to increases identical to those indicated in §§26 and 27 above, as all of these persons would be required to remain until the end of the session. All other costs (multimedia, translation, communication, security etc) would also increase in identical fashion to that indicated in §19 above, i.e. increasing in linear fashion by 20%, as these costs depend solely on the duration of the session and not on the number of members present.

37. In this scenario, the estimated increase in the cost of one session would be reduced from €80 320 to €57 175.

38. It should however be borne in mind that this extra cost would be incurred for the benefit of a maximum of approximately 50 members (at the opening of the additional sitting on Thursday afternoon – less at the end) and would enable only 2 hours of plenary sitting time to be gained. Moreover, if the participation trend is confirmed, the debates held and texts adopted during this sitting may have limited impact and visibility. Alternatively, members with limited availability may be forced to divide their participation to cover either the beginning or end of the session in order to participate in the debates most relevant to them, leading to a lower overall participation rate for the duration of the session.

5. Conclusions and further questions for possible examination by the Bureau

39. In the light of the above elements, the following conclusions can be drawn:

- i. adding a half-day to Congress sessions while finishing afternoon plenary sittings at 6.30pm would lead to a net gain of 2 hours of plenary sitting time;
 - ii. assuming that a high number of members remained for the entire duration of the session, the Congress budget would not be able to support the additional cost of €80 320 per session, even for one session per year;
 - iii. in the more likely event that a maximum of 50 members remained until the end of the extended session, the additional cost entailed would be approximately €57 175. The question might however arise as to what added value and impact would be generated for the Congress in such a scenario.
40. In the light of this analysis, the Bureau may wish to reflect on further questions, such as:
- i. measures that could be taken to encourage higher numbers of members to attend Congress plenary sessions, and to remain at sessions for longer than is currently the case;
 - ii. measures that could be taken to encourage members to participate more actively in plenary sittings while present in Strasbourg;
 - iii. other activities involving Congress members that could be supported in place of extending the duration of sessions, such as more regular conferences with national associations and/or exchanges with other regional organisations.
41. In the meantime, in drawing up the preliminary draft agenda of the 49th Session and planning the schedule of debates, the Secretariat has taken into account the above attendance statistics and the comments made by Bureau members when debriefing on the 48th Session (see Introduction section above).

1. Introduction

1. *Le 27 mars 2025, au cours de la deuxième partie de sa 64^e réunion, le Bureau a tenu un bref échange pour faire le point sur la 48^e session.*
2. *Les membres du Bureau ont indiqué que la session avait été exceptionnellement fructueuse, avec d'importants débats sur des questions politiques d'actualité, des contributions précieuses d'invité-es de haut niveau et d'orateurs et oratrices invité-es et une excellente participation des membres ainsi que des délégué-es jeunes.*
3. *En ce qui concerne les aspects organisationnels de la session plénière, certains membres ont regretté que le débat sur la démocratie locale et régionale dans le monde, auquel ont participé les maires de Lusaka (Zambie) et de Turbat (Pakistan), ait eu lieu en fin de journée le mardi (18h30-19h30), alors que peu de membres étaient présents dans l'hémicycle.*
4. *Un membre a fait remarquer que, lors du débat sur la violence à l'égard des femmes en politique, davantage d'intervenant-es auraient pu témoigner de leur expérience si davantage de temps avait été consacré à ce débat.*
5. *D'autres membres ont estimé que les journées de session étaient très longues. Un membre a fait remarquer que le fait de terminer les séances plénières plus tôt permettrait aux membres de tenir d'autres réunions en soirée. Un autre a souligné que la pause déjeuner du mercredi n'avait pas besoin de durer plus d'une heure et demie.*
6. *D'autres ont souligné qu'il était difficile de s'absenter de leur commune pendant plus de trois jours et ils ont regretté que cette réalité empêcherait certains membres de participer au débat d'urgence sur les révocations de maires en Türkiye prévu plus tard dans la matinée.*
7. *À la suite de cet échange, le Président a chargé le secrétariat d'examiner les coûts qui résulteraient d'une prolongation des sessions du Congrès d'une demi-journée supplémentaire (jeudi après-midi), avec une clôture des séances plénières à 18h30.*

2. Organisation actuelle des sessions

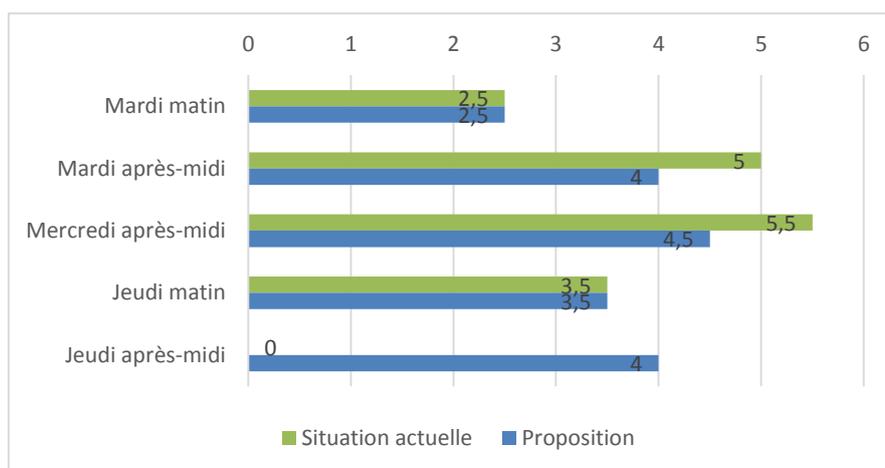
8. *À l'exception des sessions de renouvellement et de renouvellement partiel, pour lesquelles le calendrier doit permettre d'organiser les élections le plus tôt possible et/ou de vérifier les pouvoirs de tous les membres avant ces élections, les sessions du Congrès se déroulent actuellement selon un schéma similaire.*
9. *Les réunions des bureaux des chambres et du Congrès se tiennent la veille de la session (le lundi), et sont suivies de celles des groupes politiques. Le secrétariat organise une réunion d'introduction pour les nouveaux membres pendant la pause déjeuner et une réunion avec les secrétaires des délégations parallèlement aux réunions des groupes politiques.*
10. *Pendant la session proprement dite (mardi et mercredi toute la journée et jeudi matin), la première partie de la matinée du mardi est consacrée aux réunions des commissions et les séances plénières se tiennent le reste de la journée (de 10h30 à 13 heures et de 14h30 à 19 heures ou 19h30). Le mercredi, les chambres se réunissent le matin (de 9 heures à 12h30) et la séance plénière commence à 14h30 (elle peut être avancée à 14 heures) et se termine à 19 heures ou 19h30. Le jeudi, le Bureau du Congrès peut tenir une brève réunion dans la matinée et la dernière séance plénière a lieu, avec une durée maximale de 3 heures et demie et une clôture au plus tard à 13 heures. Des déjeuners officiels peuvent avoir lieu le mardi et le mercredi ; des événements parallèles peuvent avoir lieu pendant ces deux pauses-repas et en soirée le mardi et le mercredi.*
11. *Au total, cette organisation permet les horaires (maximum) suivants pour les réunions officielles, en supposant que les pauses déjeuner durent un maximum d'une heure et demie, que les séances du soir se terminent à 19h30 le mardi et le mercredi et que la séance plénière du jeudi matin dure trois heures et demie, soit la durée maximale possible :*

- Bureaux des chambres : 1 heure (chacune – 2 réunions tenues en parallèle) ;
- Bureau du Congrès : 3 heures (lundi) + 1 heure (jeudi matin) ;

- Groupes politiques : 2 heures (chacun – 4 réunions tenues en parallèle) ;
- Commissions : 1 heure et demie (chacune – 3 réunions tenues en parallèle) ;
- Chambres : 3 heures et demie (chacune – 2 séances tenues en parallèle) ;
- Plénière : 16 heures et demie maximum (2½ (mardi matin) + 5 (mardi après-midi) + 5½ (mercredi après-midi) + 3½ (jeudi matin)).

Aucun membre du Bureau n'a suggéré de modifier le temps alloué aux réunions ou séances autres que (éventuellement) la session plénière.

12. Avec l'ajout à la session plénière d'une séance le jeudi après-midi et une heure de clôture à 18h30 chaque jour (voir §7 ci-dessus), le temps maximum disponible pour les séances plénières serait de 18½ heures (2½ (mardi matin) + 4 (mardi après-midi) + 4½ (mercredi après-midi) + 3½ (jeudi matin) + 4 (jeudi après-midi)), ce qui représente une augmentation totale maximale du temps de séance plénière possible de 2 heures.



3. Coûts liés à l'organisation des sessions

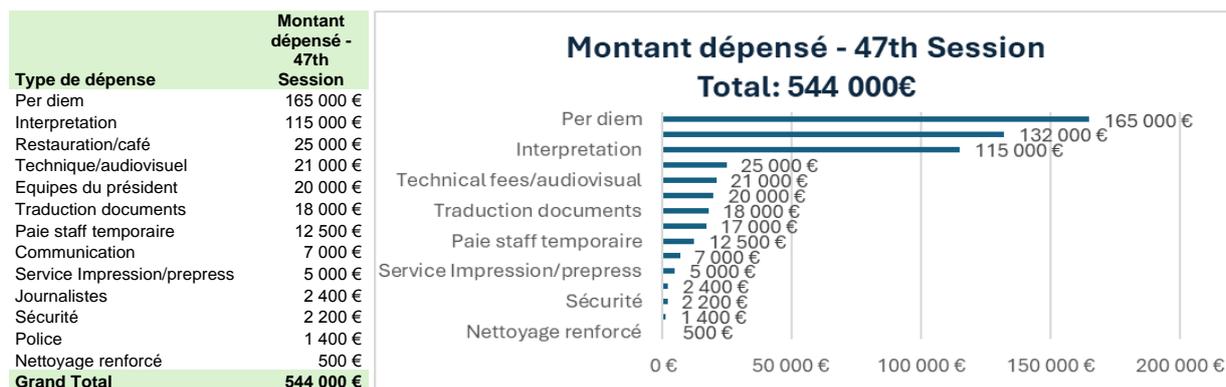
13. Aux termes de l'article 16 de la Charte du Congrès, le Comité des Ministres adopte le budget du Congrès, qui « couvre les dépenses entraînées par les sessions du Congrès et de ses deux chambres, par les réunions des autres organes du Congrès, ainsi que toute autre dépense en relation avec ses activités ». Le/la Secrétaire général·e a la charge « veille[r] à allouer les crédits nécessaires au bon fonctionnement des organes statutaires du Congrès ».

14. Les articles 8.1 et 8.2 de la Charte disposent que « [l]e Congrès tient chaque année deux sessions (...) au siège du Conseil de l'Europe (...) Les sessions du Congrès et de ses chambres (...) sont publiques ».

15. Les sessions du Congrès réunissent, nécessairement à Strasbourg comme indiqué ci-dessus, jusqu'à 306 membres du Congrès (représentant·es ou leurs suppléant·es dûment mandaté·es), dont les frais de voyage et de séjour doivent être pris en charge par le Congrès conformément à l'article 16.4 de la Charte.

16. Comme indiqué plus haut (section 2), la session elle-même comprend actuellement 2½ jours de travaux en plénière, en chambre et en commission. Pour les travaux, une interprétation simultanée est assurée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe (l'anglais et le français) ainsi que dans deux langues de travail (l'allemand et l'italien, qui sont les langues des autres principaux contributeurs au budget du Conseil de l'Europe). L'interprétation dans toutes ces langues est couverte par le budget du Congrès (articles 103 et 104 des Règles et procédures du Congrès). Une interprétation vers et à partir d'autres langues peut être assurée, mais son coût n'est pas couvert par le budget du Congrès (article 105).

17. Le coût global moyen de chaque session du Congrès est d'environ 550 000 euros. Sur la base de la 47^e session, ces coûts peuvent être ventilés comme suit :



18. On constate que les frais de voyage et de séjour (membres, personnalités et autres orateurs et oratrices invité-es, équipes procédurales, délégué-es jeunes) constituent de loin les coûts les plus importants engendrés par les sessions, suivis par les frais d'interprétation. Les autres coûts principaux comprennent le soutien multimédia et technique, la traduction, la communication, la restauration et le renfort en personnel temporaire de soutien. Les frais supplémentaires comprennent la sécurité, les journalistes et le nettoyage renforcé.

19. Dans l'ensemble, on peut supposer que la plupart de ces coûts augmenteraient de façon linéaire, c'est-à-dire de 20 % si la durée de la session était augmentée de 20 %, passant de 2½ jours à 3 jours. Les coûts de participation sont toutefois plus complexes. Ils sont examinés plus en détail ci-dessous.

4. Coût théorique de la participation à des sessions de durée accrue

20. Les 306 représentant-es (ou leurs suppléant-es dûment mandaté-es) ont le droit d'assister à l'ensemble de la session du Congrès et de voir leurs dépenses couvertes par le budget du Congrès. Afin de satisfaire à ces obligations statutaires, le budget doit prévoir des provisions raisonnablement suffisantes pour couvrir les frais de toutes les personnes habilitées à participer aux sessions.

21. Le coût lié spécifiquement aux déplacements des participant-es (c'est-à-dire le trajet physique entre leur lieu de résidence habituel et Strasbourg) ne changerait pas de manière significative si la durée de la session était augmentée, puisque chaque participant-e continuerait d'effectuer un seul trajet aller-retour à destination et en provenance de Strasbourg.

22. Toutefois, le montant des frais de subsistance (indemnités journalières) des participant-es augmenterait en raison de la durée supplémentaire de leur séjour. Cela vaut pour les membres, les équipes procédurales, les interprètes qui viennent à Strasbourg pour les sessions et les délégué-es jeunes.

23. Si la session était prolongée jusqu'au jeudi soir, la grande majorité des membres, certains interprètes et toutes les équipes procédurales qui rentrent habituellement chez eux le jeudi après-midi et le jeudi soir en train ou en avion devraient passer une nuit supplémentaire à Strasbourg (nuit du jeudi au vendredi, après la fin de la session) afin d'être présents pendant toute la durée de la session. En partant le vendredi matin (plus tôt dans la journée que ces personnes ne le font habituellement lorsqu'elles partent après la fin de la session à 13 heures le jeudi), elles peuvent être chez elles plus tôt le vendredi qu'elles n'arrivent actuellement le jeudi.

24. Pour cette raison, on estime qu'elles auraient droit à des indemnités journalières pour une durée supplémentaire de 18 heures par personne (soit un coût moyen de 146,25 euros par personne aux prix de 2025).

25. Dans la pratique, 210 à 220 membres en moyenne assistent à la plupart des sessions (davantage lors des sessions de renouvellement). Si tous ces membres devaient rester pour une séance du jeudi après-midi, le coût supplémentaire des indemnités journalières se situerait donc entre 30 712,50 et 32 175 euros. Un montant moyen de 31 445 euros est utilisé ci-dessous.

26. Tous les membres des équipes procédurales (dix personnes) et environ la moitié des interprètes, qui se rendent à Strasbourg pour la session et dont les frais sont couverts par le budget du Congrès (8),

devraient également passer une nuit supplémentaire à Strasbourg, mais, comme les membres, ces personnes arriveraient chez elles le vendredi plus tôt que le jeudi actuellement. Ainsi, elles aussi auraient droit à des indemnités journalières pour une durée supplémentaire de 18 heures par personne (soit un coût de 146,25 euros par personne). Le coût supplémentaire de leurs indemnités journalières s'élèverait donc à 2 632,50 euros.

27. Les délégué-es jeunes sont déjà tenus de rester à Strasbourg le jeudi après-midi pour une réunion de débriefing ; selon les dispositions actuelles, ils quittent donc Strasbourg le vendredi matin. Si leur réunion de débriefing devait être déplacée au vendredi matin, ils partiraient plus tard le vendredi que d'habitude. On estime qu'ils auraient droit à des indemnités journalières pour une durée supplémentaire moyenne de 6 heures chacun (soit un coût de 48,75 euros par délégué-e jeune). Cela représenterait un coût supplémentaire de 2 242,50 euros pour les indemnités journalières.

28. Cela explique l'augmentation globale des indemnités journalières de 36 320 euros qu'engendrerait la prolongation de la session pour une demi-journée supplémentaire le jeudi après-midi.

29. Le tableau ci-dessous résume l'estimation de l'augmentation globale du coût des sessions si leur durée était augmentée d'une demi-journée supplémentaire (voir §§ 19 et 28 ci-dessus).

Type de dépense	Estimation du coût
Per diem	€ 36 320,00
Interpretation	€ 23 000,00
Restauration/café	€ 4 000,00
Technique/audiovisuel	€ 4 200,00
Equipes du président	€ 4 000,00
Traduction documents	€ 3 600,00
Paie staff temporaire	€ 2 500,00
Communication	€ 1 400,00
Service Impression/prepres:	€ 1 000,00
Journalistes	€ 480,00
Sécurité	€ 440,00
Police	€ 280,00
Nettoyage renforcé	€ 100,00
Grand Total	81 320,00 €

30. Il convient de souligner que, par le passé, s'il restait des fonds dans le budget du Service de la séance à la fin de l'année par rapport au montant alloué initialement aux sessions, leur montant s'élevait à un maximum de 50 000 euros par an. Le budget du Service de la séance ne pourrait donc pas supporter l'augmentation susmentionnée du coût pour une session par an, et encore moins pour les deux. Le fait de prolonger la durée de la session d'une demi-journée nécessiterait par conséquent de couper d'autres activités.

5. La participation aux sessions diminue avec le temps

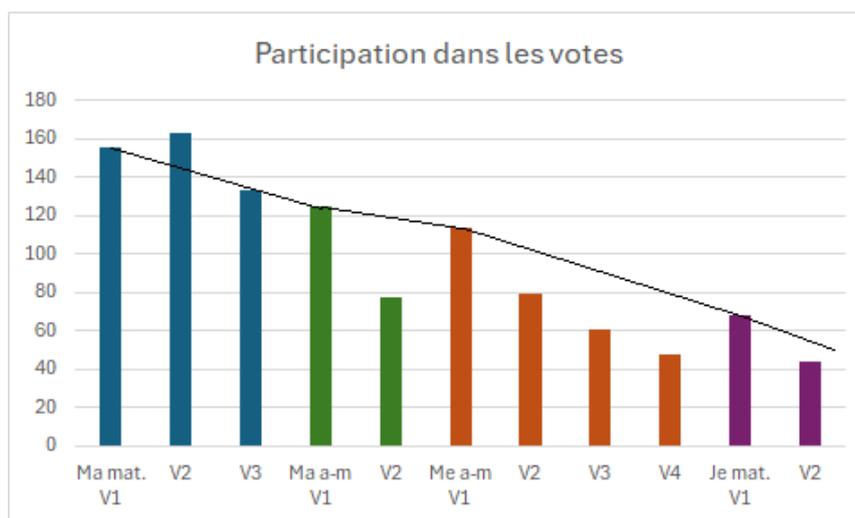
31. Comme indiqué ci-dessus, dans la pratique, 210 à 220 membres en moyenne assistent à la plupart des sessions (davantage pour les sessions de renouvellement). Même avec la durée actuelle des sessions (2 jours et demi), de nombreux membres ne participent pas à la totalité de la session (voir aussi § 6 ci-dessus).

32. 219 membres se sont inscrits à l'avance sur Congress Connect pour participer à la 48e session en mars 2025. Sur la base des formulaires d'émargement et des votes de la session, le nombre réel de membres ayant participé est indiqué dans les lignes grisées de la colonne « Présents/Votants » ci-dessous :

	Inscrits à l'avance	Heure de la journée	Temps après le début de la séance	Présents ³ /Votants
Séance du mardi matin	206	10:33	0:00	180
Vote test		10:50	0:17	156
Rés - Pouvoirs		10:55	0:22	163
Rec - Budget		11:57	1:24	133
Séance du mardi après-midi	207	14:31	0:00	169
Déc. - Ukraine		16:05	1:34	125
Rec - Sommet de l'ONU		16:29	1:58	77
Séance du mercredi après-midi	200	14:31	0:00	157
Rec - Géorgie		16:21	1:50	114
Rec - Ingérence étrangère		17:34	3:03	79
Rec - Eau		18:26	3:55	61
Rec - Traite des êtres humains		19:24	4:53	48
Séance du jeudi matin	182	9:32	0:00	149
Déc. - Türkiye		12:26	2:54	68
Rec - BiH		12:52	3:20	44

33. Globalement, ces chiffres montrent (voir également le graphique ci-dessous) :

- un écart important entre le nombre des membres qui se sont inscrits à l'avance pour participer à la session (lignes grisées de la colonne « Inscrits à l'avance » ci-dessus) et celui des membres qui ont effectivement été présents à Strasbourg (lignes grisées de la colonne « Présents/Votants ») ;
- une baisse de la participation au cours de la session (le nombre des membres qui ont émargé pour chaque séance, indiqué dans les lignes grisées de la colonne « Présents/Votants », a diminué pour chaque séance au cours de la semaine) ;
- et une baisse de la présence des membres dans l'hémicycle au cours de chaque séance plénière (ce qui signifie que quel que soit le nombre de membres inscrits et présents pour le premier vote d'une séance, ce nombre diminue à chaque vote au cours de la séance).



34. Il est probable que cette tendance se maintiendrait si la session était prolongée d'une demi-journée. En d'autres termes, le nombre des membres présents à l'ouverture de la nouvelle séance du jeudi après-midi serait inférieur à celui des membres présents à l'ouverture de la séance actuelle du jeudi matin (voir la direction descendante de la ligne noire sur le graphique ci-dessus).

³ Les chiffres figurant dans les lignes grisées de la colonne « Présents/Votants » indiquent le nombre de membres ayant signé les formulaires d'émargement à l'extérieur de l'hémicycle pour la séance en question, attestant ainsi leur présence physique au Palais de l'Europe à ce moment-là. Tous n'étaient pas nécessairement présents simultanément dans l'hémicycle.

35. *Il est donc plus difficile de formuler une estimation précise du coût supplémentaire des frais de subsistance des membres si la durée de la session devait être prolongée. En supposant toutefois que seuls 50 membres soient présents pour la séance du jeudi après-midi (d'après la tendance notée ci-dessus), le coût des indemnités journalières des membres augmenterait de 7 300 euros au lieu de 31 445 euros comme indiqué au § 25 ci-dessus.*

36. *Les indemnités journalières des équipes procédurales, des interprètes et des délégué-es jeunes subiraient des hausses identiques à celles qui sont indiquées aux §§ 26 et 27 ci-dessus, étant donné que toutes ces personnes seraient tenues de rester jusqu'à la fin de la session. Tous les autres coûts (multimédia, traduction, communication, sécurité, etc.) augmenteraient également de façon identique à celle qui est indiquée au § 19 ci-dessus, c'est-à-dire de façon linéaire de 20 %, puisque ces coûts dépendent uniquement de la durée de la session et non du nombre de membres présents.*

37. *Dans ce scénario, l'augmentation estimative du coût d'une session serait ramenée de 80 320 euros à 57 175 euros.*

38. *Il convient toutefois de garder à l'esprit que ce coût supplémentaire serait engagé au profit d'un maximum d'environ 50 membres (à l'ouverture de la séance supplémentaire du jeudi après-midi - moins à la fin) et ne permettrait de gagner que deux heures de séance plénière. En outre, si l'évolution de la participation se confirme, les débats tenus et les textes adoptés au cours de cette séance pourraient avoir un impact et une visibilité limités. Par ailleurs, les membres ayant une disponibilité limitée pourraient être contraints de diviser leur participation pour couvrir le début ou la fin de la session afin de participer aux débats les plus pertinents pour eux, avec pour effet un taux de participation global plus faible pendant toute la durée de la session.*

5. Conclusions et autres questions susceptibles d'être examinées par le Bureau

39. *À la lumière des éléments ci-dessus, les conclusions suivantes peuvent être tirées :*

- i. l'ajout d'une demi-journée aux sessions du Congrès combiné avec une clôture des séances plénières de l'après-midi à 18h30 entraînerait un gain net de deux heures de séance plénière ;*
- ii. en supposant qu'un grand nombre de membres restent présents pendant toute la durée de la session, le budget du Congrès ne serait pas en mesure de supporter le coût supplémentaire de 80 320 euros par session, même pour une session par an ;*
- iii. dans le cas plus probable où un maximum de 50 membres resteraient jusqu'à la fin de la session prolongée, le coût supplémentaire engendré serait d'environ 57 175 euros. La question pourrait toutefois se poser de savoir quelle valeur ajoutée et quel impact un tel scénario aurait pour le Congrès.*

40. *À la lumière de cette analyse, le Bureau souhaitera peut-être réfléchir à d'autres questions, telles que :*

- iv. les mesures qui pourraient être prises pour encourager un plus grand nombre de membres à assister aux sessions plénières du Congrès et à y rester plus longtemps que ce n'est le cas actuellement ;*
- v. les mesures qui pourraient être prises pour encourager les membres à participer plus activement aux séances plénières lorsqu'ils sont présents à Strasbourg ;*
- vi. les autres activités impliquant des membres du Congrès qui pourraient être soutenues en lieu et place de l'allongement de la durée des sessions, telles que l'organisation plus régulière d'assises avec les associations nationales et/ou d'échanges avec d'autres organisations régionales.*

41. *Pour l'heure, pour l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour de la 49^e session et pour la planification du calendrier des débats, le Secrétariat a tenu compte des statistiques de participation susmentionnées et des commentaires formulés par les membres du Bureau lors du compte rendu de la 48^e session (voir la section « Introduction » ci-dessus).*